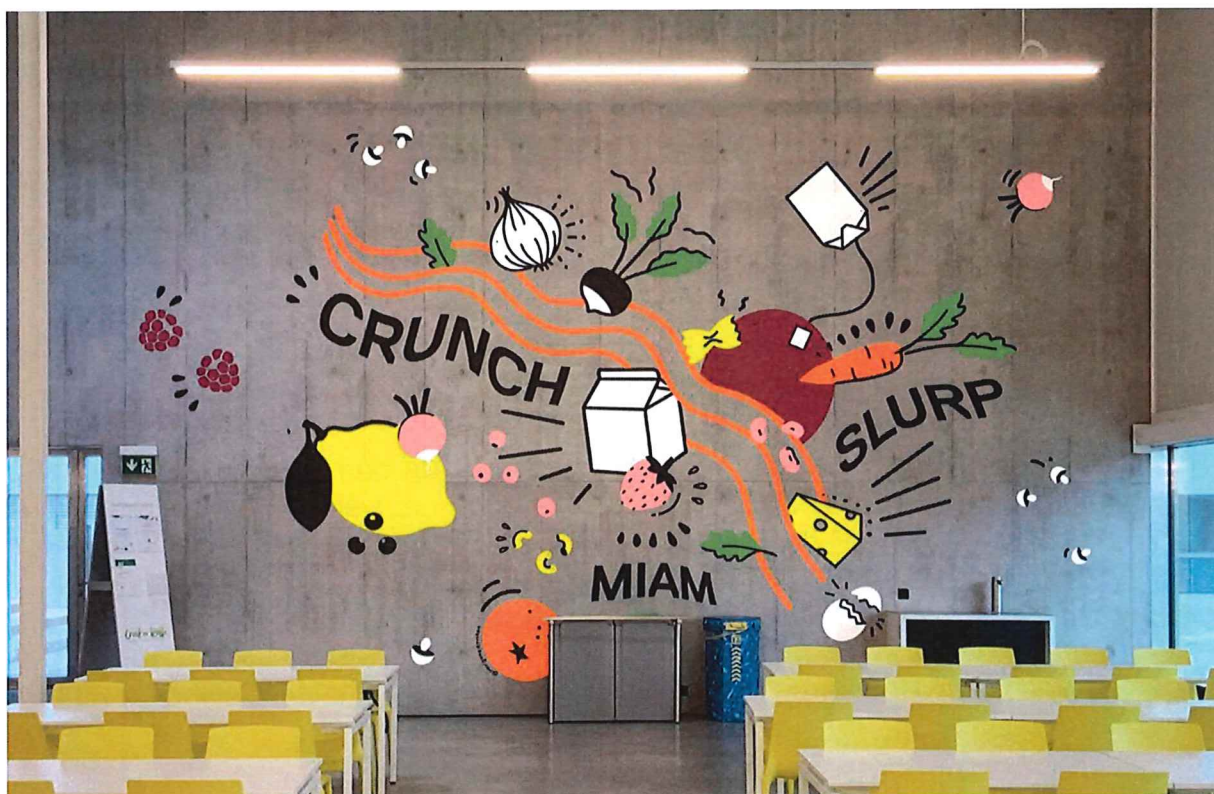


Préavis N° 05-2021

Budget 2022

**Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal
d'Enfance et Jeunesse pour sa séance du 17 novembre 2021**



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons, ci-après, le budget pour l'exercice 2022 de notre Association, il vous est soumis conformément à l'article 14 de nos statuts.

1. Préambule

L'Association intercommunale Enfance & Jeunesse a pour mission de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire et de l'accueil de jour de Rolle et environs, ainsi que de gérer la bibliothèque intercommunale pour les 11 communes associées, à savoir : Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin et Vinzel.

2. Introduction

L'année 2021 reste impactée par la crise sanitaire mondiale liée au COVID19.

Les mesures sanitaires sont certes allégées mais restent en vigueur. Par conséquent, l'impact financier pour 2022 se ressentira surtout au niveau des produits d'entretien et des salaires du personnel supplémentaire, notamment chez les accueillantes en milieu familial (nettoyage de leur domicile accueillant les enfants) et les concierges.

A cet effet, une ligne « Mesures sanitaires » est maintenue sous chaque compte (scolaire-accueil de jour) pour toute l'année scolaire 2021-2022.

Le budget en annexe est construit autour de 2 chapitres ; un consacré aux charges et produits liés à la jeunesse (activités scolaires et bibliothèque) et un deuxième chapitre lié aux charges et produits liés à l'enfance (accueil de jour).

3. Chapitre 1 – activités scolaires et bibliothèque

Le budget en annexe est construit autour de 9 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus :

Compte 500

- | | |
|-----------------|---------------------------|
| a. Compte 151 : | Bibliothèque |
| b. Compte 500 : | Administration des écoles |
| Compte 503 : | Patrouilleurs scolaires |
| c. Compte 504 : | Immobilier |
| d. Compte 511 : | Cantines gérées par EnJeu |
| e. Compte 512 : | Ecoles primaires |
| Compte 513 : | Maupas |
| f. Compte 520 : | Ecoles secondaires |
| Compte 521 : | PPLS |

Certaines de ces classifications font l'objet de commentaires plus précis, ci-après, pour souligner des points jugés par le Comité de direction comme significatifs.

a. Compte 151 – Bibliothèque

Le budget 2022 est en augmentation en comparaison avec le budget 2021. L'augmentation du traitement du personnel est due à l'accroissement des élèves qui donne droit à un taux de travail supplémentaire de 5% pour la bibliothèque scolaire. Ce taux est complètement financé par le Canton, le remboursement du Canton se trouve à la ligne 151.4359.

Il serait souhaitable que le taux de travail de notre assistant en information documentaire public passe de 50% à 60% en 2022 de manière fixe. Nous désirons ainsi stabiliser l'équipe de la bibliothèque publique en augmentant ce taux de travail qui permet de rétablir un meilleur équilibre des tâches.

b. Compte 500 – Administration des écoles

Le total du budget 2022 est en augmentation par rapport au budget 2021, et également par rapport aux comptes 2020.

L'augmentation significative du traitement du personnel s'explique par rapport à la phase de consolidation de notre association : les ressources humaines d'EnJeu nécessitent un renforcement important afin de répondre aux besoins croissants des départements-clé. Le diagnostic effectué en été 2021 confirme cet état de fait.

Nous prévoyons d'engager du personnel dans les départements suivants : finances, RH, assistantat pour les responsables de secteur et confirmation du poste d'assistante de direction et référant informatique. Nous devons également faire appel à des experts/consultants externes pour nous accompagner dans cette phase de consolidation de l'association. L'informatisation de notre gestion du temps sera effective au 1^{er} janvier 2022. On retrouve les frais liés à toute cette expertise externe dans le point 500.3185.10.

En plus, afin de préparer la reprise de la Fondation pour les centres de vie infantile à Rolle, avec 80 collaborateurs supplémentaires pour le 1^{er} janvier 2023, nous devons revoir : les cahiers des charges, les directives du personnel, le portefeuille de nos assurances, les budgets et les comptes pour harmoniser nos pratiques en commun. Ceci représente une charge conséquente supplémentaire à inclure au niveau de l'administration.

Pour rappel, ces charges supplémentaires seront réparties entre les comptes 500 et 730 du budget, à raison de 40% et 60% respectivement.

c. Compte 504 – Immobilier

En 2022, le budget de l'immobilier est en augmentation, puisqu'il compte dorénavant l'amortissement sur 10 ans des 12 classes du pavillon scolaire sur le site du Martinet.

A noter que dans ce budget immobilier il a été tenu compte de 4 imputations internes (revenus) concernant l'utilisation des surfaces dédiées à l'UAPE Les Vents d'Ange, à la cantine G'y Crock ainsi que des extensions pour les UAPE La Grande Echelle (Extension de Perroy) et Arc-en-Ciel (extension au Château pour Rolle).

d. Compte 511 – Cantines gérées par EnJeu

Dans l'ensemble on peut voir une légère diminution de la fréquentation dans les cantines depuis la rentrée 2021. Plusieurs hypothèses se profilent pour expliquer cette diminution, notamment la suite de la crise sanitaire, avec de nombreux parents encore en télétravail ou avec des budgets plus restreints.

Pour la cantine Navirolle, la baisse de la fréquentation est plus significative suite à l'organisation des cours d'anglais 3 fois par semaine à la pause de midi (pique-nique inclus) par l'APE aux Buttes pour la rentrée 2021-2022.

En ce qui concerne l'augmentation du budget de formation, il s'agit d'une formation ponctuelle pour les responsables et auxiliaires de cantine au niveau de l'encadrement professionnel des enfants. Cette formation sera donnée dans le cadre d'une reconnaissance ultérieure de l'OAJE.

Point de situation de la fréquentation des cantines

	Total/sem Septembre 2021	Total/sem Septembre 2020	Ecart 2020-2021 en%
Navirolle	250	315	-26%
La Dînette	112	93	+17%
G'y Crock que 1-6P	197	161	+18%
TOTAUX	559	569	-1.7%

e. Compte 512 – Ecoles primaires

Le budget 2022 montre une stabilité par rapport au budget 2021 et une augmentation des charges par rapport aux comptes 2020. Cette augmentation est principalement liée au renforcement du personnel de conciergerie avec les 8 classes supplémentaires au Martinet (dont 4 pour les 7/8P) et les effets du COVID-19 sur l'entretien des bâtiments donc sur les salaires de conciergerie.

Nous avons engagé deux concierges auxiliaires pour le collège de Gilly, et par conséquent nous ne travaillons plus avec une entreprise de nettoyage externe, ce qui explique la baisse du compte d'entretien du bâtiment.

Cette année, il y aura deux camps organisés pour les 7P. En effet, les 7P de 2021-2022 partiront en juin 2022 car en septembre 2021, les camps ont dû être annulés pour des raisons sanitaires. Les futurs 7P 2022-2023 partiront quant à eux en septembre 2022, ce qui nous fait comptabiliser deux camps de 7P en 2022.

Nous avons renforcé la surveillance dans les transports scolaires suite à une recommandation de la commission des transports. Ce renfort est nécessaire pour pouvoir offrir un service d'encadrement et de sécurité de qualité dans nos bus.

f. Compte 520 – Ecoles secondaires

Le montant global du budget 2022 est plus bas que le budget 2021 mais plus élevé que les comptes 2020. Ceci est l'effet de l'arrêt fédéral au niveau de la diminution drastique de la participation des parents aux frais de sorties et voyages/camps.

Concernant le budget des sorties (voyages d'études et camps d'été) un décalage est à noter quant à la planification de ces dernières. En effet, aucun camp d'été ni voyage d'études n'ont eu lieu en 2021 à cause des restrictions sanitaires liées au COVID. Un rattrapage en 2022 sera organisé pour les élèves n'ayant pas bénéficié de leurs voyages d'études/camps d'été en 2021, ce qui a un impact sur le budget de 2022, par un doublement des frais.

g. Annexe chapitre 1

Budget 2022 activités scolaires et bibliothèque.

h. Conclusion chapitre 1

En conclusion, le Comité de direction d'Enfance & Jeunesse vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 17 novembre 2021, vu le préavis N° 05-2021 approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 27.09.2021
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'approuver le budget 2022 pour les activités scolaires
- D'approuver le budget 2022 de la bibliothèque

Ainsi adopté par le Comité de Direction, dans sa séance du 27 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Marinella Page
Présidente



Enfance & Jeunesse



Ingrid Jorissen
Directrice EnJeu



4. Chapitre 2 – accueil de jour

a. Introduction

Les points essentiels à relever impactant l'ensemble des centres charges sont les suivants :

- Dans toutes les structures d'accueil, une suppléance de direction a été instaurée en 2021 selon une nouvelle exigence de l'OAJE. Ceci représente un taux de 10% pour les structures jusqu'à 36 places et un 15% pour les structures de 48 places et plus.
- Deux extensions d'UAPE sont toujours nécessaires pour la rentrée 2021 sur Rolle et Perroy afin de répondre à la demande croissante des parents. Il s'agit d'une extension de la Grande Echelle sur Perroy de 24 places dans des locaux scolaires existants, et d'une extension de l'UAPE Arc-en-Ciel au Château dans une salle de classe inutilisée de 15 places.

EnJeu tient à souligner que la salle communale est mise à disposition gratuitement par la Commune de Rolle pour les repas de midi des enfants de l'extension.

- Concernant la participation des parents, elle reste toujours sensible étant en lien très étroit avec la situation économique et familiale ; elle est normalement évaluée dans son ensemble, sur la base des 7 premiers mois de l'année.



b. Places d'accueil

Type d'accueil	Structures	Lieux	Places		
			Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Pré-scolaire (crèches + accueil en milieu familial)	EVE Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	44	44	44
	CVE La Barcarolle	Rolle	66	66	66
	Crèche La Girolle	Rolle	44	44	44
	Accueil en milieu familial	-	204	197	207
Type d'accueil	Structures	Lieux	Places		
			Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Para-scolaire (unités d'accueil pour écoliers + accueil en milieu familial)	UAPE EVE Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	12	12	12
	UAPE La Grande Echelle Annexes Mont & Perroy	Mont-sur Rolle	75	75	72
	UAPE La Barcarolle	Rolle	36	36	36
	UAPE Arc-en-Ciel + Annexe La Bande'Rolle	Rolle	63	63	63
	UAPE Le Cygne	Rolle	24	24	24
	UAPE La Petite Poste	Dully	36	36	36
	UAPE Les Vents d'Anges	Gilly	36	36	36
	Accueil en milieu familial	-	134	126	108
TOTAUX			771	756	748
Para-scolaire	Sésame 7-8P*	Rolle	12	18	15
TOTAL FINAL			783	777	763

* Dans les budgets précédents, ces places d'accueil ne figuraient pas.

	Jardin d'enfants le Cygne	Rolle	20	20	20
--	---------------------------	-------	----	----	----

Accueil d'urgence

Dès juillet 2020, le Jardin d'enfants le Cygne est repris complètement par EnJeu. L'autorisation d'exploiter permet d'accueillir 20 enfants de 30-36 mois à l'entrée obligatoire à l'école. La structure est ouverte de 8h00 à 11h45, du mardi au vendredi matin.

Cette structure, à temps d'ouverture restreint, est reconnue par la FAJE comme structure d'accueil d'urgence, à savoir : en sus de son activité habituelle du jardin d'enfants, ce dernier peut accueillir des enfants qui ne sont pas placés dans le réseau et dont les parents ont un besoin d'un accueil de jour, comme par exemple : faible taux d'activité, engagements professionnels à durée limitée, en raison d'un entretien d'embauche, d'une formation, d'un rendez-vous médical, de parents confrontés avec un enfant malade, etc.

c. Organisation comptable

Le budget en annexe est construit autour de 11 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus pour les structures suivantes :

Compte 700 :

d. Compte 730 :	Réseau d'accueil de jour
e. Compte 731 :	Réseau d'accueil en milieu familial
f. Compte 732 & 734 :	Espace de Vie Infantile de Bellefontaine – crèche & UAPE
g. Compte 733 :	UAPE La Petite Poste
h. Compte 735 & 736 :	UAPE Le Cygne & Jardin d'enfants Le Cygne
i. Compte 737 :	UAPE La Grande Echelle
j. Compte 738 :	UAPE Les Vents D'Ange
k. Compte 740 :	Projet Pilote 7/8P Sésame
l. Compte :	Structures de la Fondation Soroptimist (Barcarolle, Girolle, Arc-en-ciel)

d. 730 – Réseau d'accueil de jour

Pour rappel, le Réseau doit remplir des conditions telles que définies par la LAJE à l'art. 31 pour être reconnu par la FAJE. Une fois la reconnaissance acquise, le Réseau bénéficie des subventions de la FAJE. Il est le seul répondant vis-à-vis de la FAJE. Une structure doit obligatoirement être affiliée à un réseau pour obtenir une subvention FAJE. Raison pour laquelle les subventions FAJE sont introduites et présentées sous le compte 730.

Pour obtenir une subvention OFAS, la structure adresse directement sa demande à l'OFAS, et reçoit la subvention sans l'intermédiaire du Réseau.

En renfort général, comme spécifié en détail sous le compte 500, les points suivants sont à relever :

- L'augmentation significative du traitement du personnel
- Engagement de personnel dans plusieurs départements, support externe et informatisation de notre gestion du temps
- Reprise de la Fondation pour les centres de vie infantile à Rolle, avec 80 collaborateurs supplémentaires pour le 1^{er} janvier 2023

Pour rappel, ces charges supplémentaires seront réparties entre les comptes 500 et 730 du budget, à raison de 40% et 60% respectivement.

e. 731 – Réseau d'accueil en milieu familial

Suite à une révision des directives de L'OAJE qui vise à renforcer la supervision pédagogique pour ce type d'accueil, une adaptation du ratio coordinatrices/accueillantes est prévu pour le 1^{er} janvier 2022. Le ratio passe de 1EPT de coordination sur 70 accueillantes à 1 EPT sur 50.

La FAJE va de son côté financer les postes de coordinatrices à hauteur du taux prescrit dans les directives cantonales. Le renforcement du taux d'encadrement aura dès lors pour conséquence une augmentation du subventionnement.

La FAJE a par ailleurs décidé de remplacer le financement actuel de 30 centimes par heure d'accueil par un financement en fonction de la masse salariale des accueillantes selon le principe qui prévaut pour l'accueil collectif. Dès le 1^{er} janvier 2022 les réseaux toucheront 8% de la masse salariale des AMF, avec la demande, en contrepartie, de mettre en pratique des mesures visant à améliorer leurs conditions de travail. Un plan pédagogique pour notre secteur AFJ est exigé pour le 1^{er} juillet 2022.

Nous allons recruter trois nouvelles accueillantes, offrant une quinzaine de places en pré et parascolaires supplémentaire pour 2022. EnJeu mettra en place un portail permettant aux accueillantes d'introduire elles-mêmes sur une tablette les repas consommés, les dépannages et les heures supplémentaires éventuelles.

Les AMF doivent dorénavant effectuer un stage en UAPE ou en crèche avant leur entrée en fonction, et ceci afin de les sensibiliser à des aspects propres au métier du domaine de l'accueil de jour et leur apporter des outils de travail. De plus, il permet de créer des ponts entre l'accueil en collectivité et l'accueil familial.

f. 732 – Espace de Vie Infantile de Bellefontaine – crèche + 734 Espace de Vie Infantile de Bellefontaine – UAPE – Mont-sur-Rolle

En 2021 nous avons introduit la suppléance de direction de 15% pour cette structure.

g. 733 – UAPE La Petite Poste – Dully

En 2021 nous avons introduit la suppléance de direction de 10% pour cette structure.

Pour répondre aux besoins et à l'évolution de la structure après 10 ans d'existence nous avons prévu des aménagements supplémentaires dans la cuisine en 2022.

h. 735 - UAPE Le Cygne 736 - Jardin d'enfants Le Cygne – Rolle

En 2021 nous avons introduit la suppléance de direction de 10% pour cette structure.

Depuis la rentrée 2020, le jardin d'enfants a été repris entièrement par Enfance & Jeunesse (dont couverture du déficit par les communes).

i. 737 – UAPE La Grande Echelle – Mont-sur-Rolle

En 2021 nous avons introduit la suppléance de direction de 15% pour cette structure.

Depuis la rentrée d'août 2020, l'UAPE La grande échelle est au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de 36 enfants, 15 pour l'Annexe de l'UAPE La grande échelle, et 24 pour l'Annexe du Prieuré à Perroy, pour un total de 75 enfants.

j. 738 – UAPE Les Vents d'Anges -Gilly

En 2021 nous avons introduit la suppléance de direction de 10% pour cette structure.

Un aménagement pour séparer le lieu d'accueil avec la salle à manger va être effectué en 2022.

k. 740 – Projet « pilote » Le Sésame – accueil des 7&8 P

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la révision de la LAJE entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 qui demande un accueil pour les 7-8P (3 ans pour mettre en place cet accueil). Le salaire de l'animateur responsable du projet sera notamment pris en charge par les subventions obtenues, une dissolution partielle du Fonds de réserve et une participation des parents.

Aucun subventionnement n'est demandé aux communes en 2022.

l. Comptes des structures de la Fondation (Barcarolle, Girolle, Arc-en-ciel) - Rolle

Ces structures sont subventionnées par les Communes selon la convention du Réseau AJERE dont elles sont membres. Pour rappel, la reprise des structures de la Fondation est prévue au 1^{er} janvier 2023.

Tel que mentionné en introduction, une extension de l'UAPE Arc-en-Ciel a été créée au Château pour une quinzaine de places pour le midi et l'après-midi.

Une suppléance à la direction a également été introduite en 2021 entre 10 et 15% selon la taille de la structure.

Compte tenu du développement du réseau, les montants à charge des Communes prévus au budget 2022 sont les suivants :

	Budget 2022	Budget 2021
Réseau AJERE - Frais de fonctionnement (CHF/hab.)	359.10	347.30
Nombre de places	783	777

A relever que le coût réel est réparti entre les Communes, à hauteur de 50% en proportion de la consommation (charges issues des placements pour la Commune en question) et 50% en proportion du nombre d'habitants (coût par habitant) – cf. Tableau de répartition des coûts par commune, et ce conformément aux statuts d'EnJeu (cf. art. 31).

5. Annexe chapitre 2

Budget 2022 accueil de jour.

6. Conclusion chapitre 2

En conclusion, le Comité de direction d'Enfance & Jeunesse vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 17 novembre 2021
- Vu le préavis N° 05-2021 approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 27 septembre 2021
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'approuver le budget 2022 pour les activités accueil de jour

Ainsi adopté par le Comité de Direction, dans sa séance du 27 septembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.



Marinella Page
Présidente

Enfance & Jeunesse



Ingrid Jorissen
Directrice